



## Communiqué intersyndical

Le 22 avril 2015

Le 13 avril, la DSNA et le Secrétariat général ont présenté aux syndicats de la DSNA un document intitulé : « cadre et méthode de négociation sociale de la DGAC ».

FO, Cfdt, UNSA et CGT représentant 80% des personnels rejettent catégoriquement ce document. En cédant au chantage d'une seule organisation syndicale, le ministère chargé des transports et la DGAC remettent en cause la procédure protocolaire qui est la base du dialogue social de la DGAC et arrêtent arbitrairement un nouveau cadre et une nouvelle méthode de négociation sociale dont la légalité est douteuse.

Cette démarche remet en cause l'unité de la DGAC et l'équité de traitement entre tous les agents de la DGAC.

Par ailleurs, nos syndicats ne reconnaissent pas le rapport « Vernhes » issu de la « Table ronde ICNA\Mission RP2 » et ses propositions en matière d'organisation du travail des contrôleurs comme une base de négociation.

Face à cette tentative de détournement du dialogue social par une seule organisation syndicale (SNCTA-SNPL représentant 19,62%), face aux revendications connues de scission de la DGAC portées par cette organisation, face à un ministère qui dénonce ses propres engagements, les autres organisations syndicales de la DGAC sont déterminées à réagir par tous les moyens.

### Les organisations syndicales signataires de ce communiqué :

- **Rappellent l'importance du maintien de l'unité de la DGAC dans la Fonction publique d'Etat.**
- **Rappellent leur attachement à la démarche protocolaire actuelle qui permet la prise en compte des spécificités de chaque corps en son sein.**
- **Exigent le retrait immédiat de la méthode de négociation annoncée le 13 avril.**
- **Dénoncent les orientations en matière d'organisation du travail contenues dans le rapport Verhnes.**

**Nous demandons au ministère d'annoncer au plus tard lors du CT DGAC du 7 mai le lancement d'un nouveau protocole DGAC conforme aux revendications ci-dessus.**

**Faute de quoi nous boycotterons les instances de dialogue social de la DGAC.**